

24

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE

1

3 – 7 Rapport de gestion

- 4 Le Comité
- 6 Rétrospective de l'exercice annuel sous revue et rapport de situation

2

8 – 12 Comptes annuels

- 9 Comptes annuels 2024
- 10 Bilan
- 11 Compte d'exploitation
- 12 Tableau des flux de trésorerie

13 – 20 Annexes

21 Affectation du bénéfice

22 – 23 Rapport de l'organe de révision (version uniquement en allemand)

DES COMPTES
TRANSPARENTS.
DES PRIMES FAVORABLES.
VVST, VOTRE ASSUREUR
SPÉCIALISÉ.

Le Comité



Dr. Fabian Schmid***
Président VVST
Directeur Regionalverkehr
Bern-Solothurn RBS

Marie-Paule Bruynooghe*
Responsable du service
juridique
TPG, Genève

Valentin König*
Vice-Président VVST
CEO Aletsch Bahnen AG

Daniel Luder**
Responsable Risk Management
La Mobilière, Berne

* Membre de la commission
de contrôle

** Membre de la commission
des placements et des risques

*** Membre de la commission
de rémunération



Thomas Nideröst**
Directeur Stadtbuss Winterthur

Hans-Peter Aregger*
Consultant IT indépendant

Laurent Vaucher**
CEO Téléverbier SA

Pascal Walthert***
CEO Neutrass AG, Rotkreuz

Vous trouverez plus de détails
sur les activités du Comité
sous www.vvst.ch rubrique
«Portrait».

Rétrospective de l'exercice annuel sous revue et rapport de situation

L'exercice annuel 2024 a placé VVST devant de nombreux défis, résultant à la fois de restructurations internes mais également de facteurs économiques et réglementaires externes. Malgré ce contexte exigeant, la coopérative a pu réaliser un résultat solide, en particulier, grâce à une stratégie réussie de placement de capitaux.

Vue d'ensemble de l'année écoulée

Dans un contexte économique difficile, VVST a fait preuve de résilience et a relevé avec succès de nombreux défis. Les irrégularités financières découvertes en interne ont déclenché des adaptations organisationnelles importantes, mettant la robustesse de la coopérative à l'épreuve. Le Comité et la Direction ont entrepris des mesures de restructuration en profondeur afin de poser les bases d'une stabilité et d'une efficacité durables. Ces mesures ont porté sur une réorientation efficace de la structure organisationnelle, un renforcement du contrôle interne et l'adaptation de l'orientation stratégique à l'évolution des conditions du marché.

Évolution des recettes de primes

Les recettes de primes ont à nouveau progressé durant l'année 2024. Cette évolution positive est due à la combinaison d'une demande accrue pour les prestations d'assurance proposées, et d'une adaptation modérée mais nécessaire des primes dans la branche des entreprises de transports publics, en réponse à la hausse des coûts des sinistres et à l'augmentation générale des coûts. Ce réajustement a entraîné une augmentation substantielle des primes dans ce segment de clientèle.

La branche des remontées mécaniques a également enregistré des augmentations de primes. Celles-ci résultent de l'augmentation des paiements de sinistres des années précédentes qui – en raison de la systématique de calcul des primes – ont un impact direct sur les primes.

La solidité financière de la coopérative repose sur l'équilibre entre les recettes de primes et les prestations d'assurance. Les recettes de primes en hausse contribuent de manière décisive à la couverture

durable des promesses de prestations faites à nos membres et soulignent l'attractivité du portefeuille de prestations de VVST.

VVST se réjouit en outre de l'arrivée de nouveaux membres.

Évolution des sinistres et des charges liées aux sinistres

En 2024, les paiements pour sinistres ont diminué de 15 % pour atteindre CHF 11.4 millions. Sur la même période, la charge totale des sinistres a presque doublé par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation des provisions, atteignant CHF 14.5 millions après prise en compte de la part de la réassurance. Les provisions pour fluctuations des cours constituées dans le passé ont permis cette année à VVST d'atténuer la charge des sinistres de grande ampleur. Certaines années peuvent être exceptionnellement mauvaises en termes de sinistres, dans la branche de la responsabilité civile. Outre des primes adaptées aux risques, d'autres mesures importantes sont : un concept de réassurance efficace et une gestion des sinistres efficiente. Afin d'optimiser davantage la gestion des sinistres, des processus internes ont été améliorés.

Changements dans les prestations de conseils

En raison des nouvelles exigences réglementaires dans la loi sur la surveillance des assurances (LSA), il a été nécessaire d'abandonner l'activité de courtier sous sa forme actuelle. VVST a donc décidé de confier ce domaine à un partenaire fiable, compétent et expérimenté. Avec Aon Schweiz AG, elle a trouvé une entreprise capable de continuer à répondre aux besoins des clients avec le haut niveau de qualité habituel. La transition s'est déroulée sans accroc, de sorte qu'une grande partie des anciens clients qui profitaient des prestations de conseils de VVST ont pu être intégrés dans le suivi assuré par Aon Schweiz AG. A l'avenir, VVST prévoit de développer des solutions d'assurance sur mesure, spécifiques à la branche des transports publics et des entreprises de remontées mécaniques, afin de pouvoir continuer à proposer un conseil complet d'un seul tenant.

Au terme de son activité de courtier, VVST a pu reverser à ses clients et membres CHF 930 000 de courtage.

Placements de capitaux et stabilité économique

En 2024, les placements de capitaux de VVST ont contribué de manière déterminante au résultat annuel de la coopérative. Avec un rendement de 7.5 %, générant un montant de CHF 5.9 millions, un résultat réjouissant a pu être atteint. Ces revenus ont partiellement compensé l'importante charge liée aux sinistres.

La stratégie à long terme prévoit une politique de placement toujours axée sur la capacité de prise de risque, mais génératrice de rendements, afin de compenser au mieux les fluctuations futures et d'accroître encore la résilience financière.

Changements au sein du Comité et de la Direction

En 2024, des changements importants sont intervenus au sein du Comité de VVST. Fabian Schmid a assuré la présidence par intérim après la démission de René Schmied. Hans-Peter Aregger a, en outre, rejoint le Comité afin d'apporter une expertise supplémentaire dans le domaine de la sécurité informatique. Le Comité s'est réuni huit fois, a tenu une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire. Il a ainsi assuré le pilotage stratégique de l'entreprise.

Au niveau opérationnel, la Direction intérimaire a été assurée avec succès par Luzian Rothen et Ina Schneider. Ina Schneider a été nommée CEO, tandis que Luzian Rothen en assure la suppléance. Au début du mois de janvier 2025, Birte Inninger a renforcé la Direction en tant que CFO et est responsable non seulement du domaine financier, mais aussi de la compliance et de la gestion des risques.

Grâce à l'engagement remarquable du Comité et de la Direction, VVST a pu surmonter cette période compliquée avec brio.

Des collaboratrices / collaborateurs engagé-e-s comme facteur-clé du succès

Les collaboratrices / collaborateurs sont le fondement de VVST et ont contribué au succès de la coopérative avec un engagement exceptionnel et une grande

loyauté durant cette année 2024 compliquée. Malgré les changements internes et les incertitudes qui en ont découlés, il a été possible de garder toute l'équipe à bord. A la fin de l'année sous revue, VVST employait 24 collaboratrices / collaborateurs engagé-e-s, réparti-e-s sur 19.4 postes à temps plein (ETP- équivalent temps plein), qui ont largement contribué à la stabilisation et au développement de l'entreprise grâce à leurs compétences professionnelles, leur flexibilité et leur esprit d'innovation.

La Direction apprécie énormément cet engagement et s'engage activement pour offrir aux collaboratrices / collaborateurs un environnement de travail stable, valorisant et motivant. Outre des mesures de formation continue ciblées, la culture de la communication ouverte et la collaboration étroite entre les différents services sont des valeurs essentielles. VVST continue à accorder beaucoup d'importance à la valorisation de ses collaboratrices / collaborateurs afin de se positionner sur le long terme comme un employeur attractif et un prestataire de services d'assurance performant.

Perspectives pour l'exercice annuel 2025

En 2025, l'accent sera mis sur de nouvelles mesures d'optimisation de la structure de l'entreprise, de ses processus internes et de ses systèmes informatiques, notamment dans le domaine du système de contrôle interne (SCI). En outre, le développement stratégique sera poursuivi, en particulier celui de solutions spécifiques à la branche des transports publics et des entreprises de remontées mécaniques. La Direction regarde l'année à venir avec confiance et est déterminée à offrir les prestations de services au plus haut niveau.

VVST remercie tous ses clients pour leur fidélité et leur confiance dans la coopérative. Avec une base financière solide et une structure d'entreprise optimisée, VVST envisage l'avenir de manière positive et entend poursuivre son développement durable avec une orientation clientèle forte.



Fabian Schmid
Präsident



Ina Schneider
CEO VVST



2

Comptes annuels

FIABLE ET
PERFORMANT.

Comptes annuels 2024

Le résultat technique exceptionnellement mauvais se confronte en 2024 à un résultat des placements de capitaux supérieur à la moyenne. Il en résulte un bénéfice de CHF 465 515 pour l'exercice annuel.

Résultat technique

Le résultat technique est nettement négatif, malgré l'augmentation des recettes de primes de CHF 12.0 millions à CHF 13.2 millions. Les comptes sont avant tout fortement impactés par la variation des provisions pour sinistres en cours.

Alors que les paiements pour sinistres ont baissé de CHF 13.4 millions à CHF 11.4 millions (-14.9 %), les charges pour les provisions pèsent nettement sur les comptes. La part la plus importante revient aux augmentations des provisions pour les sinistres ouverts, qui ont augmenté de près de CHF 4 millions. L'année précédente, ces provisions avaient nettement diminué en raison de la clôture de nombreux sinistres. Afin d'atténuer l'impact de la charge des sinistres de grande ampleur, des provisions pour fluctuation des cours ont été dissoutes à hauteur de CHF 2.2 millions. Après prise en compte de la part des réassureurs à hauteur de CHF 0.5 million, le total des charges de sinistres pour propre compte s'élève à CHF 14.5 millions, ce qui correspond à un quasi-doublement des charges de sinistres par rapport à l'année précédente. Malgré la baisse de 4 % des frais administratifs s'élevant à CHF 4.8 millions (CHF 5 millions l'année précédente), ceci conduit à un résultat technique négatif de CHF 5.7 millions, contre un résultat technique positif de CHF 0.1 million l'année précédente.

Résultat des placements de capitaux

Les placements de capitaux de VVST ont également connu une évolution réjouissante au cours de l'exercice annuel 2024 et ont bénéficié d'un climat

extrêmement favorable sur les marchés financiers. Au total, le résultat des placements de capitaux est passé de CHF 4.4 millions à CHF 5.9 millions.

Les produits des placements, qui s'élevaient à CHF 5.1 millions l'année précédente, ont encore progressé au cours de l'exercice annuel pour atteindre CHF 6.3 millions tandis que les charges des placements financiers ont également diminué, passant de CHF 0.7 million de CHF à 0.4 million. Les charges élevées de l'année précédente étaient essentiellement dues à la constitution de provisions pour fluctuation des cours à hauteur de CHF 0.6 million. Les provisions pour fluctuations des cours ont été maintenues constantes au cours de l'exercice annuel. Ainsi, les placements de capitaux ont contribué de manière substantielle au résultat de l'exercice. Pour pouvoir continuer à bénéficier à l'avenir des revenus des capitaux, VVST dépend d'une capitalisation solide, qui lui offre la capacité de prise de risques nécessaire pour une stratégie d'investissement appropriée.

Autres produits

Au terme de l'activité de courtier, les courtages perçus pour cette activité sont passés de CHF 1.3 million à CHF 1.5 million. Sur ce montant, VVST a pu reverser CHF 0.9 million à ses clients des prestations de conseils, ce qui correspond à une augmentation de 4.3 % par rapport à l'année précédente. Les frais des prestations de conseils de CHF 0.2 million sont restés stables par rapport à l'année précédente.

Résultat de l'exercice annuel

Le bénéfice annuel de CHF 465 515 qui en résulte permet à VVST d'augmenter les réserves légales jusqu'à la valeur visée de CHF 4 millions – correspondant à 50 % du capital social. Le montant excédentaire de CHF 31 197 doit être affecté aux réserves facultatives.

Bilan au 31 décembre

	2024 CHF	2023 CHF
ACTIFS		
Titres à revenu fixe	20 378 589	20 210 590
Hypothèques	262 000	470 000
Actions	98 600	65 800
Autres placements	66 455 990	65 090 693
3.1 Placements	87 195 179	85 837 083
Liquidités	1 452 314	209 231
3.2 Part des provisions techniques de réassurance	625 862	1 162 702
Immobilisations corporelles	229 535	291 598
3.3 Créances issues de l'activité d'assurance	287 044	250 195
Autres créances	321 239	224 122
Régularisations d'actifs	174 720	149 011
Autres actifs	3 090 714	2 286 859
Total des actifs	90 285 893	88 123 942
PASSIFS		
3.4 Provisions techniques	-72 147 763	-69 581 026
3.5 Provisions non techniques	-3 900 098	-4 586 611
3.6 Dettes issues de l'activité d'assurance	-212 417	-266 967
Autres passifs	-270 654	-683 765
Régularisations de passifs	-1 723 764	-1 439 890
Fonds étrangers	-78 254 696	-76 558 259
Capital social de la coopérative	-8 000 000	-8 000 000
Réserves légales sur bénéfices	-3 565 682	-3 033 220
Bénéfice (-) / Perte (+) reporté-e	0	3 867 563
Bénéfice (-) / Perte (+)	-465 515	-4 400 026
3.7 Capitaux propres	-12 031 197	-11 565 683
Total des passifs	-90 285 893	-88 123 942

Compte d'exploitation

	2024 CHF	2023 CHF
Prime brute	13 418 838	12 178 473
Part de réassurance (prime)	-212 000	-212 000
Primes pour propre compte	13 206 838	11 966 473
Variations des reports de primes	-1 817	-9 979
Primes acquises pour propre compte	13 205 021	11 956 494
Autres produits issus de l'activité d'assurance	411 489	399 983
4.1 Total des produits issues de l'activité d'assurance	13 616 510	12 356 477
Paiements bruts pour sinistres	-11 394 641	-13 379 711
Part de la réassurance	19 846	0
Paiements pour sinistres pour propre compte	-11 374 795	-13 379 711
Variation des provisions techniques pour propre compte	-2 564 921	4 914 455
Part du réassureur	-536 840	1 162 702
4.2 Charges des sinistres pour propre compte	-14 476 556	-7 302 554
4.3 Frais d'acquisition et d'administration	-4 832 869	-4 970 955
Frais d'acquisition et d'administration pour propre compte	-4 832 869	-4 970 955
Total des charges issues de l'activité d'assurance	-19 309 425	-12 273 509
Résultat technique	-5 692 915	82 968
4.4 Produits des placements	6 347 476	5 113 797
4.5 Charges des placements	-400 517	-748 521
Résultat des placements	5 946 959	4 365 276
4.6 Autres produits financiers	3 645	1 583
Résultat d'exploitation	257 689	4 449 827
4.7 Autres produits	531 666	391 144
4.8 Autres charges	-216 409	-215 898
Produit exceptionnel	0	81
Charge exceptionnelle	-13 117	0
Bénéfice (+) / Perte (-) avant impôts	559 829	4 625 154
Impôts directs	-94 314	-225 128
Bénéfice (+) / Perte (-)	465 515	4 400 026

Tableau des flux de trésorerie

	2024 CHF	2023 CHF
Fonds de liquidités au 1er janvier		
Liquidités (*)	5 887 489	2 123 620
Dépôts à terme	0	0
Total fonds de liquidités au 1er janvier	5 887 489	2 123 620
Flux de liquidités issus de l'activité		
Bénéfice (+) / Perte (-) de l'année sous revue	465 515	4 400 026
Amortissement (+) et reprises de provisions (-)		
Amortissement des titres (pertes non réalisées)	274 338	28 741
Reprise de provisions sur titres (bénéfices non réalisés)	-4 957 207	-3 517 565
Augmentation (+) et diminution (-) des provisions pour fluctuation des cours	0	586 287
Amortissement des immobilisations corporelles	82 975	112 938
Total des amortissements (+) et reprises de provisions (-)	-4 599 894	-2 789 599
Augmentation (+) et baisse des provisions (-)		
Provisions techniques	2 564 921	-4 914 455
Baisse (+) et augmentation (-) de la part des provisions techniques de réassurance	536 840	-1 162 702
Provisions non techniques	-686 513	500 730
Report de primes	1 817	9 979
Total augmentation (+) et baisse des provisions (-)	2 417 065	-5 566 448
Autres variations sans impact sur les flux de liquidités		
Baisse (+) et augmentation (-) des créances issues de l'activité d'assurance	-36 849	155 474
Baisse (+) et augmentation (-) des autres créances	-97 117	-24 802
Baisse (+) et augmentation (-) des régularisations d'actifs	-25 709	-52 015
Augmentation (+) et baisse (-) des dettes issues de l'activité d'assurance	-54 550	247 230
Augmentation (+) et baisse (-) des autres passifs	-413 111	528 571
Augmentation (+) et baisse (-) des régularisations de passifs	283 874	332 148
Total autres variations sans impact sur les flux de liquidités	-343 462	1 186 606
Total des flux de liquidités issus de l'activité (Cash Flow opérationnel)	-2 060 776	-2 769 415
Flux de liquidité issues des investissements		
Investissement en placements	-12 030 591	-9 734 906
Cession de placements	10 281 787	16 296 173
Investissement en immobilisations corporelles	-20 913	-27 983
Cession d'immobilisations corporelles	0	0
Total des flux de liquidités issus des investissements	-1 769 717	6 533 284
Flux de liquidités issus du financement		
Remboursement de prêt	0	0
Souscription de prêt	0	0
Total des flux de liquidités issues des investissements	0	0
Flux de liquidités au 31 décembre (*)	2 056 996	5 887 489
Fonds de liquidités attestés au 31 décembre		
Liquidités (*)	2 056 996	5 887 489
Total fonds de liquidités attestés au 31 décembre	2 056 996	5 887 489

* Les liquidités se composent des liquidités internes et externes à la gestion du patrimoine. Les liquidités internes à la gestion du patrimoine sont comprises dans les résultats annuels dans le poste « Autres placements » du bilan.

Annexes

1 Généralités

1.1 Forme juridiques et buts de la société

L'Union d'assurance d'entreprises suisses de transport (UAET – VVST) société coopérative, dont le siège est à Bâle, est une coopérative de droit suisse dotée de la personnalité juridique. La coopérative VVST a pour but de procurer à ses membres aux meilleures conditions possibles une assurance contre les conséquences de la responsabilité civile et des accidents. Les membres sont assurés contre les conséquences de la responsabilité civile en cas d'accident qu'ils encourrent selon la législation fédérale sur la responsabilité civile envers les personnes qui ne sont pas à leur service, ainsi que contre les conséquences de leur responsabilité civile découlant de la Loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents (en particulier LPGA). La coopérative peut également assurer ses membres contre d'autres risques ou faire office d'intermédiaires pour leurs assurances.

1.2 Organe de contrôle

PricewaterhouseCoopers AG, Basel

1.3 Autorité de surveillance

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), Berne

1.4 Collaborateurs et collaboratrices

VVST emploie 24 collaborateurs / collaboratrices pour 19.4 équivalents temps plein et une apprentie (année précédente : 26 collaborateurs / collaboratrices pour 20.9 équivalents temps plein).

2 Principes d'établissement des comptes

2.1 Comptabilité

Les comptes annuels sont établis selon les dispositions du Code des Obligations suisse et selon les exigences réglementaires des assurances et de surveillance en vigueur.

2.2 Jour de clôture et monnaie de comptabilisation

Les comptes annuels sont clôturés le 31 décembre de chaque année en Francs suisses.

2.3 Conversion de monnaies étrangères

Les monnaies étrangères sont inscrites au bilan au cours de change à la date de clôture.

2.4 Principes d'évaluation

D'une façon générale, le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est appliqué. Les principes d'évaluation sont applicables uniformément pour tous les postes.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, cette dernière étant linéairement amortie sur la durée d'utilisation dudit actif. La durée d'utilisation est de 3 ans pour les produits informatiques et de 5 ans pour le système informatique de l'entreprise et pour tous les autres actifs immobilisés. Les immobilisations corporelles d'une valeur d'achat inférieure à CHF 3 000 ne sont pas inscrites à l'actif.

Créances

Les créances envers les assurés, les réassureurs, les organisations et les personnes liées ainsi qu'envers les tiers sont évaluées à leur valeur nominale. Les correctifs de valeurs nécessaires en matière de gestion sont pris en compte de façon appropriée.

Placements financiers

Titres à taux fixe

Les titres à taux fixe sont évalués selon la méthode de l'amortissement des coûts (amortized cost).

Hypothèques

Les hypothèques sont valorisées à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

Actions

Les actions négociables sont évaluées à la valeur de marché déduction faite de la provision pour fluctuations des cours. Les actions non négociables font l'objet d'une correction de valeur.

Liquidités

Les liquidités ainsi que les liquidités dans la gestion du patrimoine sont évaluées à leur valeur nominale. Il s'agit exclusivement des avoirs bancaires et postaux ainsi que du solde de caisse.

Autres placements financiers

Les autres placements financiers sont portés au bilan à leur valeur de marché déduction faite de la provision pour fluctuations des cours.

Provisions techniques

L'estimation des provisions techniques pour les dossiers de sinistres déclarés en attente de traitement est effectuée individuellement sur la base d'estimations internes (évaluation au cas par cas). Les sinistres issus de l'année en cours pour lesquels aucune déclaration n'a encore été faite sont estimés dans leur ensemble en fin d'année sur la base des expériences et évaluations passées.

Autres actifs et passifs

Tous les autres actifs et passifs sont évalués à leur valeur nominale.

Provisions pour fluctuation des cours

Par mesure de précaution et de continuité, une provision pour fluctuation des cours a été mise en place sur les actions et sur les autres placements. Les valeurs sont présentées dans le bilan selon la méthode directe; la réserve pour fluctuations des cours est déjà incluse dans la valeur comptable. La valeur cible de la provision pour fluctuation des cours pour les produits de placement est de 100 % de la différence entre la valeur d'achat et a valeur de marché supérieure. Le montant de création ou de dissolution des provisions pour fluctuation des cours est fixé annuellement au cours du 1er trimestre par le comité de façon rétroactive pour l'année précédente.

2.5 Management des risques

Les processus de gestion des risques de VVST garantissent l'identification, l'évaluation, la surveillance, la maîtrise et la communication de l'ensemble des risques significatifs.

VVST modélise les risques d'assurance, de marché et de crédit à l'aide du modèle standard de la FINMA afin de déterminer le capital de solvabilité requis selon le Test suisse de solvabilité (SST). Actuellement, le ratio SST s'élève à 224 %, ce qui reflète une marge de sécurité confortable par rapport au seuil réglementaire minimal de 100 %. En complément de sa solide capitalisation, VVST souscrit une couverture de réassurance destinée à se prémunir contre des évolutions actuarielles défavorables. Sa stratégie de placement repose sur des analyses régulières de la gestion Asset / Liability-Management (ALM) et est ajustée aux engagements ainsi qu'à la capacité de risque de l'organisation.

Dans le cadre de la gestion qualitative des risques, la direction examine régulièrement les principaux risques et met en place des mesures et contrôles appropriés pour les atténuer. L'évaluation des risques ainsi que les actions mises en œuvre font l'objet d'un rapport régulier au comité.

3 Commentaires concernant le bilan

3.1 Tableau des placements de capitaux	Hypo- thèques	Actions	Titres à revenu fixe	Autres placements	Total
2023					
Etat des placements de capitaux au 1er janvier	470 000	66 300	20 042 592	63 311 100	83 889 992
Entrées	0	0	0	15 340 728	15 340 728
Sorties	0	0	0	-16 940 572	-16 940 572
Bénéfice des placements	0	73 488	0	3 891 736	3 965 224
Variation des corrections de valeur	0	0	167 998	0	167 998
Variation des provisions pour fluctuation des cours	0	-73 988	0	-512 299	-586 287
Etat des placements de capitaux au 31 décembre	470 000	65 800	20 210 590	65 090 693	85 837 083
2024					
Etat des placements de capitaux au 1er janvier	470 000	65 800	20 210 590	65 090 693	85 837 083
Entrées	0	0	0	6 957 016	6 957 016
Sorties	-208 000	0	0	-10 394 833	-10 602 833
Bénéfice des placements	0	32 800	0	4 803 115	4 835 915
Variation des corrections de valeur	0	0	167 999	0	167 999
Variation des provisions pour fluctuation des cours	0	0	0	0	0
Etat des placements de capitaux au 31 décembre	262 000	98 600	20 378 589	66 455 991	87 195 180

Etat des provisions pour fluctuations des cours	Hypo- thèques	Actions	Titres à revenu fixe	Autres placements	Total
2023					
Etat des provisions pour fluctuations des cours au 1er janvier	0	273 412	0	5 108 600	5 382 012
Variation des provisions pour fluctuation des cours	0	73 988	0	512 299	586 287
Etat des provisions pour fluctuations des cours au 31 décembre	0	347 400	0	5 620 899	5 968 299
2024					
Etat des provisions pour fluctuations des cours au 1er janvier	0	347 400	0	5 620 899	5 968 299
Variation des provisions pour fluctuation des cours	0	0	0	0	0
Etat des provisions pour fluctuations des cours au 31 décembre	0	347 400	0	5 620 899	5 968 299

3.2 Part des provisions techniques issues de la réassurance	2024	2023
Part des provisions techniques issues de la réassurance	625 862	1 162 702

3.3 Créances issues de l'activité d'assurance	2024	2023
Créances envers les preneurs d'assurance	173 060	140 469
Créances envers les compagnies d'assurance	29 844	3 099
Autres créances issues de l'activité d'assurance	84 140	106 627
	287 044	250 195

3.1 Les marchés des capitaux ont connu une évolution réjouissante au cours de l'année sous revue. Les placements gérés par UBS au sein de la fortune liée (titres à revenu fixe et autres placements) ont réalisé un solide rendement brut de 7.5 % (évaluation aux valeurs du marché). Les liquidités au sein des autres placements s'élèvent à CHF 604 682 (année précédente : CHF 5 678 258).

3.2 La clôture d'un sinistre important impliquant la réassurance réduit la part des provisions provenant de la réassurance.

3.3 Les créances envers les preneurs d'assurance proviennent en grande partie de demandes de remboursement de franchises consécutives à des règlements de sinistres. Quant aux créances envers les compagnies d'assurance, elles concernent principalement des recours liés au traitement des sinistres ainsi que des créances envers les réassureurs.

3.4 Provisions techniques	2024	2023
Reports de primes	-57 904	-56 087
Provisions pour sinistres ouverts	-38 692 886	-34 723 742
Provisions pour sinistres non déclarés (IBNR)	-2 029 598	-1 502 985
Provisions pour coûts futurs de règlement (ULAE)	-4 068 180	-3 489 635
Provisions pour parts d'excédents contractuelles	0	-305 762
Provisions pour sinistres en cours (engagements)	-44 790 664	-40 022 124
Provisions pour fluctuation des cours	-16 249 930	-15 999 930
Provisions de sécurité	-10 827 185	-13 277 185
Provisions pour le versement des rentes	-222 080	-225 700
Autres provisions techniques	-27 299 195	-29 502 815
	-72 147 763	-69 581 026

Explication des termes :

Provisions IBNR = incurred but not reported (provisions pour sinistres arrivés dans l'année mais non encore déclarés)

Provisions ULAE = unallocated loss adjustment expenses (provisions pour coûts futurs de règlement des dossiers de sinistres ouverts, ne pouvant être attribués directement aux différents dossiers)

3.4 En raison de la disparition de la base légale (OS FINMA art. 46 al. 3), les provisions de sécurité et de fluctuation des cours ont été réaffectées sans incidence sur le résultat. Plusieurs sinistres nécessitant des provisions supérieures à la moyenne ont entraîné une augmentation significative des provisions pour sinistres en cours (engagement) par rapport à l'année précédente. Au sein des provisions pour fluctuation de cours, des provisions pour sinistres de grande ampleur ont été dissoutes à hauteur de CHF 2.2 millions. Les calculs actuariels ont conduit à des ajustements des provisions IBNR ainsi que des provisions ULAE, qui ont nécessité une augmentation d'environ CHF 1.1 million. La présentation des différentes provisions a été revue et l'année précédente adaptée en conséquence (cf. note 4.2).

3.5 Provisions non techniques

Les provisions non techniques s'élèvent à un total de CHF 3.9 millions (contre CHF 4.6 millions l'année précédente) et se composent principalement de provisions pour réductions de primes futures non garanties contractuellement (CHF 2.96 millions, identique à l'année précédente). La diminution de CHF 770 000 s'explique principalement par l'utilisation de provisions existantes dans le cadre de procédures en cours.

3.6 Dettes issues de l'activité d'assurance	2024	2023
Dettes envers les preneurs d'assurance	-160 952	-193 668
Dettes envers les entreprises d'assurance	-3 714	26 858
Autres dettes issues de l'activité d'assurance	-47 751	-46 441
	-212 417	-266 967

Tableau des variations des fonds propres					
3.7	Capital social	Réserves légales issues du bénéfice	Report / perte du bénéfice	Bénéfice / perte	Total
2023					
Solde au 1er janvier	-8 000 000	-3 033 220	-89 331	3 956 894	-7 165 657
Variation du bénéfice / de la perte reporté-e	0	0	3 956 894	-3 956 894	0
Bénéfice de l'exercice	0	0	0	-4 400 026	-4 400 026
Solde au 31 décembre	-8 000 000	-3 033 220	3 867 563	-4 400 026	-11 565 683
2024					
Solde au 1er janvier	-8 000 000	-3 033 220	3 867 563	-4 400 026	-11 565 683
Variation du bénéfice / de la perte reporté-e	0	0	-3 867 563	3 867 563	0
Affectation à la réserve légale	0	-532 463	0	532 463	0
Bénéfice de l'exercice	0	0	0	-465 515	-465 515
Solde au 31 décembre	-8 000 000	-3 565 683	0	-465 515	-12 031 198

4 Commentaires concernant le compte d'exploitation

4.1 Produits issus de l'activité d'assurance	2024	2023
Primes assurance de base chemins de fer incl. infrastructure et extensions de couverture	4 357 234	3 715 057
Primes assurance de base trolleybus	1 801 284	1 628 672
Primes assurance de base autobus	6 051 768	5 687 421
Primes assurance de base autres véhicules à moteur immatriculés	341 902	330 915
Primes assurance de base remontées mécaniques incl. activités complémentaires	864 833	806 429
Part de la réassurance	-212 000	-212 000
Total des primes perçues pour propre compte	13 205 021	11 956 494
Commissions assurance complémentaire et réassurance	411 489	399 983
Total des produits issus de l'activité d'assurance	13 616 510	12 356 477

3.7 Au 31.12.2024, le capital social de la coopérative correspond au capital minimum exigé par la FINMA conformément à l'article 8 LSA. Conformément à la décision de l'assemblée générale, le bénéfice de l'exercice 2023 a été intégralement affecté aux réserves légales après compensation de la perte reportée.

4.1 Les recettes de primes ont enregistré une croissance d'environ 10 % par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique par plusieurs facteurs. Dans le secteur des transports publics, l'adaptation des tarifs au 1er janvier 2024 a entraîné une hausse des primes. Par ailleurs, l'acquisition de nouveaux clients dans le domaine des remontées mécaniques

a contribué à renforcer le volume global des primes.

En outre, le calcul des primes de la coopérative repose sur un système qui prend essentiellement en compte les kilomètres parcourus ainsi que les sinistres déclarés.

4.2 Charges pour sinistres pour propre compte	2024	2023
Paiements pour sinistres survenus dans l'année	-3 198 386	-3 216 882
Paiements pour sinistres survenus les années précédentes	-10 121 026	-12 137 732
Part de la réassurance	19 846	0
Franchises, recours et autres réductions des sinistres liés aux cas survenus dans l'année	787 451	791 487
Franchises, recours et autres réductions des sinistres liés aux cas survenus les années précédentes	1 137 320	1 183 416
Paiements pour sinistres pour propre compte	-11 374 795	-13 379 711
Modifications des provisions pour sinistres en cours	-4 768 540	5 060 293
Variations des autres provisions techniques	2 203 619	-145 838
Variations des provisions techniques pour propre compte	-2 564 921	4 914 455
Part de la réassurance	-536 840	1 162 702
Total des charges pour sinistres pour propre compte	-14 476 556	-7 302 554

4.3 Frais d'acquisition et d'administration	2024	2023
Charges de personnel	-2 803 418	-3 106 082
Frais pour les locaux	-282 435	-282 911
Frais pour informatique	-298 855	-265 810
Frais administratifs	-1 448 161	-1 316 152
Total des frais d'acquisition et d'administration	-4 832 869	-4 970 955

4.2 Les comptes de l'exercice sont principalement affectés par les variations des provisions pour sinistres en cours. La part la plus importante revient aux augmentations des provisions pour sinistres ouverts qui a progressé de près de CHF 4 Mio. L'année précédente, ces provisions avaient nettement diminué en raison du règlement de sinistres. Afin d'atténuer la charge des sinistres de grande ampleur, des provisions pour fluctuations des cours ont été dissoutes à hauteur de CHF 2.2 Mio. Différents facteurs ont conduit à une hausse des provisions IBNR et ULAE, calculées de manière actuarielle. Ces dernières, également comprises dans les provisions pour sinistres en cours, ont dû être augmentées de CHF 1.1 Mio. au total au cours de l'année sous revue (voir note 3.4).

4.3 Au cours de l'exercice sous revue, les réserves de cotisations de l'employeur (LPP) n'ont pas été alimentées, contrairement à l'année précédente. Le poste de directeur, resté vacant pendant plusieurs mois, a entraîné une diminution des coûts du personnel. Dans le domaine informatique, des coûts plus élevés pour les licences et les logiciels ont notamment pesé sur les comptes. Différents défis ont nécessité le soutien de spécialistes au cours de l'année sous revue, ce qui se répercute sur les frais administratifs. L'année précédente, des provisions avaient été constituées pour une procédure en cours.

4.4 Produits des placements en gestion externe	Hypo- thèques	Actions	Titres à revenu fixe	Autres placements	Total
2023					
Intérêts et dividendes sur placements	8 850	6 750	12 750	940 646	968 996
Plus-values réalisées sur placements	0	0	0	656 294	656 294
Plus-values non réalisées sur placements	0	73 488	0	3 276 079	3 349 567
Crédit à la Fondation Unifun	0	0	0	-29 058	-29 058
Réévaluation	0	0	167 998	0	167 998
Total 2023	8 850	80 238	180 748	4 843 961	5 113 797
2024					
Intérêts et dividendes sur placements	8 840	13 855	12 750	1 050 300	1 085 745
Plus-values réalisées sur placements	0	0	0	339 296	339 296
Plus-values non réalisées sur placements	0	32 800	0	4 756 408	4 789 208
Crédit à la Fondation Unifun	0	0	0	-34 772	-34 772
Réévaluation	0	0	167 999	0	167 999
Total 2024	8 840	46 655	180 749	6 111 232	6 347 476

4.5 Charges des placements en gestion externe	Hypo- thèques	Actions	Titres à revenu fixe	Autres placements	Total
2023					
Moins-values réalisées sur placements	0	0	0	-11 896	-11 896
Moins-values non réalisées sur placements	0	0	0	-28 741	-28 741
Retrait de la Fondation Unifun	0	0	0	-12 930	-12 930
Frais de gestion patrimoniale	0	0	0	-106 405	-106 405
Frais bancaires et commissions	0	0	0	-2 262	-2 262
Constitution de provisions pour fluctuation des cours	0	-73 988	0	-512 299	-586 287
Total 2023	0	-73 988	0	-674 533	-748 521
2024					
Moins-values réalisées sur placements	0	0	0	-18 251	-18 251
Moins-values non réalisées sur placements	0	0	0	-274 338	-274 338
Retrait de la Fondation Unifun	0	0	0	0	0
Frais de gestion patrimoniale	0	0	0	-105 658	-105 658
Frais bancaires et commissions	0	0	0	-2 270	-2 270
Constitution de provisions pour fluctuation des cours	0	0	0	0	0
Total 2024	0	0	0	-400 517	-400 517

4.4 / 4.5 En 2024, le résultat des placements financiers a pu s'inscrire dans la continuité de l'évolution positive de l'année précédente. La performance des placements gérés

par l'UBS dans le cadre des actifs liés (titres à revenu fixe et autres placements) s'élève à 7.5 % brut (en valeur de marché), dépassant ainsi celle de l'année précédente qui était de 6.8 %.

4.6 Autres revenus financiers	2024	2023
Intérêts sur avoirs bancaires	3 645	1 583
Total autres revenus financiers	3 645	1 583

4.7 Autres produits	2024	2023
Commissions de courtage perçues	1 461 090	1 281 764
Commissions de courtage reversées aux clients	-929 424	-890 620
Total autres produits	531 666	391 144

4.8 Autres Charges	2024	2023
Charges de l'activité de courtier	-216 409	-215 898
Total autres charges	-216 409	-215 898

Résultat de l'activité de courtier	315 257	175 246
---	----------------	----------------

4.7 Grâce à notre mode de fonctionnement transparent et orienté clientèle, VVST a pu reverser à ses clients des courtages d'un montant de CHF 930 000 provenant de l'activité de courtier. En raison de la nouvelle LSA, cette activité ne

pourra pas être poursuivie sous sa forme actuelle en 2025. VVST travaille à des solutions alternatives afin de continuer à offrir aux clients des transports publics et des remontées mécaniques des services de qualité à des coûts avantageux.

5 Autres données

5.1 Engagements envers des institutions de prévoyance

A la date de clôture, les engagements envers les institutions de prévoyance s'élèvent à CHF 211 807 et sont comptabilisés dans les passifs transitoires (contre CHF 494 209 dans les autres passifs l'année précédente).

5.2 Contrats de locations à long terme

VVST n'intervient pas en tant que bailleur et n'est engagé dans aucun contrat de leasing. VVST est locataire des bureaux situés à Elisabethen-anlage 25 à Bâle. Le contrat de bail à durée déterminée pour les locaux court jusqu'au mois de septembre 2029. Les imprimantes et copieurs sont également loués.

Les engagements résultant du contrat de location à bail fixe pour les locaux jusqu'en septembre 2029 s'élèvent à CHF 977 550 jusqu'à la fin de la durée contractuelle.

5.3 Honoraire de la société de révision	2024	2023
Honoraire de la société de révision	-185 741	-182 381

Affectation du bénéfice

Bénéfice / Perte

	2024	2023
Bénéfice ou perte de l'exercice	465 515	4 400 026
Report de l'exercice précédent	0	-3 867 563
Bénéfice / perte de l'exercice	465 515	532 463

Proposition du Comité

	2024	2023
Affectation aux réserves légales	434 318	532 463
Affectation aux réserves facultatives	31 197	0
Total	465 515	532 463

Rapport de l'organe de révision (version uniquement en allemand)

Bericht zur Prüfung der Jahresrechnung

Prüfungsurteil

Wir haben die Jahresrechnung der Versicherungs-Verband Schweizerischer Transportunternehmungen (VVST) Genossenschaft (die Genossenschaft) – bestehend aus der Bilanz zum 31. Dezember 2024, der Erfolgsrechnung und der Geldflussrechnung für das dann endende Jahr sowie dem Anhang, einschliesslich einer Zusammenfassung bedeutsamer Rechnungslegungsmethoden – geprüft.

Nach unserer Beurteilung entspricht die beigefügte Jahresrechnung dem schweizerischen Gesetz und den Statuten.

Grundlage für das Prüfungsurteil

Wir haben unsere Abschlussprüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Standards zur Abschlussprüfung (SA-CH) durchgeführt. Unsere Verantwortlichkeiten nach diesen Vorschriften und Standards sind im Abschnitt «Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung» unseres Berichts weitergehend beschrieben. Wir sind von der Genossenschaft unabhängig in Übereinstimmung mit den schweizerischen gesetzlichen Vorschriften und den Anforderungen des Berufsstands, und wir haben unsere sonstigen beruflichen Verhaltenspflichten in Übereinstimmung mit diesen Anforderungen erfüllt.

Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, um als eine Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen.

Sonstige Informationen

Die Verwaltung ist für die sonstigen Informationen verantwortlich. Die sonstigen Informationen umfassen die im Geschäftsbericht enthaltenen Informationen, aber nicht die Jahresrechnung und unseren dazugehörigen Bericht. Unser Prüfungsurteil zur Jahresrechnung erstreckt sich nicht auf die sonstigen Informationen, und wir bringen keinerlei Form von Prüfungsschlussfolgerung hierzu zum Ausdruck.

Im Zusammenhang mit unserer Abschlussprüfung haben wir die Verantwortlichkeit, die sonstigen Informationen zu lesen und dabei zu würdigen, ob die sonstigen Informationen wesentliche Unstimmigkeiten zur Jahresrechnung oder unseren bei der Abschlussprüfung erlangten Kenntnissen aufweisen oder anderweitig wesentlich falsch dargestellt erscheinen.

Falls wir auf Grundlage der von uns durchgeführten Arbeiten den Schluss ziehen, dass eine wesentliche falsche Darstellung dieser sonstigen Informationen vorliegt, sind wir verpflichtet, über diese Tatsache zu berichten. Wir haben in diesem Zusammenhang nichts zu berichten.

Verantwortlichkeiten der Verwaltung für die Jahresrechnung

Die Verwaltung ist verantwortlich für die Aufstellung einer Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften und den Statuten und für die internen Kontrollen, die die Verwaltung als notwendig feststellt, um die Aufstellung einer Jahresrechnung zu ermöglichen, die frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist.

Bei der Aufstellung der Jahresrechnung ist die Verwaltung dafür verantwortlich, die Fähigkeit der Genossenschaft zur Fortführung der Geschäftstätigkeit zu beurteilen, Sachverhalte in Zusammenhang mit der Fortführung der Geschäftstätigkeit – sofern zutreffend – anzugeben sowie dafür, den Rechnungslegungsgrundsatz der Fortführung der Geschäftstätigkeit anzuwenden, es sei denn, die Verwaltung beabsichtigt, entweder die Genossenschaft zu liquidieren oder Geschäftstätigkeiten einzustellen, oder hat keine realistische Alternative dazu.

Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung

Unsere Ziele sind, hinreichende Sicherheit darüber zu erlangen, ob die Jahresrechnung als Ganzes frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist, und einen Bericht abzugeben, der unser Prüfungsurteil beinhaltet. Hinreichende Sicherheit ist ein hohes Mass an Sicherheit, aber keine Garantie dafür, dass eine in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den SA-CH durchgeführte Abschlussprüfung eine wesentliche falsche Darstellung, falls eine solche vorliegt, stets aufdeckt. Falsche Darstellungen können aus dolosen Handlungen oder Irrtümern resultieren und werden als wesentlich gewürdigt, wenn von ihnen einzeln oder insgesamt vernünftigerweise erwartet werden könnte, dass sie die auf der Grundlage dieser Jahresrechnung getroffenen wirtschaftlichen Entscheidungen von Nutzern beeinflussen.

Als Teil einer Abschlussprüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den SA-CH üben wir während der gesamten Abschlussprüfung pflichtgemässes Ermessen aus und bewahren eine kritische Grundhaltung. Darüber hinaus:

- identifizieren und beurteilen wir die Risiken wesentlicher falscher Darstellungen in der Jahresrechnung aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern, planen und führen Prüfungshandlungen als Reaktion auf diese Risiken durch sowie erlangen Prüfungsnachweise, die ausreichend und geeignet sind, um als Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen. Das Risiko, dass aus dolosen Handlungen resultierende wesentliche falsche Darstellungen nicht aufgedeckt werden, ist höher als ein aus Irrtümern resultierendes, da dolose Handlungen kollusives Zusammenwirken, Fälschungen, beabsichtigte Unvollständigkeiten, irreführende Darstellungen oder das Ausserkraftsetzen interner Kontrollen beinhalten können.
- gewinnen wir ein Verständnis von dem für die Abschlussprüfung relevanten Internen Kontrollsystem, um Prüfungshandlungen zu planen, die unter den gegebenen Umständen angemessen sind, jedoch nicht mit dem Ziel, ein Prüfungsurteil zur Wirksamkeit des Internen Kontrollsystems der Genossenschaft abzugeben.
- beurteilen wir die Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden sowie die Vertretbarkeit der dargestellten geschätzten Werte in der Rechnungslegung und damit zusammenhängenden Angaben.
- ziehen wir Schlussfolgerungen über die Angemessenheit des von der Verwaltung angewandten Rechnungslegungsgrundsatzes der Fortführung der Geschäftstätigkeit sowie auf der Grundlage der erlangten Prüfungsnachweise, ob eine wesentliche Unsicherheit im Zusammenhang mit Ereignissen oder Gegebenheiten besteht, die erhebliche Zweifel an der Fähigkeit der Genossenschaft zur Fortführung der Geschäftstätigkeit aufwerfen können. Falls wir die Schlussfolgerung ziehen, dass eine wesentliche Unsicherheit besteht, sind wir verpflichtet, in unserem Bericht auf die dazugehörigen Angaben in der Jahresrechnung aufmerksam zu machen oder, falls diese Angaben unangemessen sind, unser Prüfungsurteil zu modifizieren. Wir ziehen unsere Schlussfolgerungen auf der Grundlage der bis zum Datum unseres Berichts erlangten Prüfungsnachweise. Zukünftige Ereignisse oder Gegebenheiten können jedoch die Abkehr der Genossenschaft von der Fortführung der Geschäftstätigkeit zur Folge haben.

Wir kommunizieren mit der Verwaltung bzw. deren zuständigem Ausschuss unter anderem über den geplanten Umfang und die geplante zeitliche Einteilung der Abschlussprüfung sowie über bedeutsame Prüfungsfeststellungen, einschliesslich etwaiger bedeutsamer Mängel im Internen Kontrollsystem, die wir während unserer Abschlussprüfung identifizieren.

Bericht zu sonstigen gesetzlichen und anderen rechtlichen Anforderungen

In Übereinstimmung mit Art. 906 Abs. 1 OR in Verbindung mit Art. 728a Abs. 1 Ziff. 3 OR und PS-CH 890 bestätigen wir, dass ein gemäss den Vorgaben der Verwaltung ausgestaltetes internes Kontrollsystem für die Aufstellung der Jahresrechnung existiert.

Aufgrund unserer Prüfung gemäss Art. 906 Abs. 1 OR in Verbindung mit Art. 728a Abs. 1 Ziff. 2 OR bestätigen wir, dass der Antrag der Verwaltung dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht und empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

PricewaterhouseCoopers AG

Nebojsa Baratovic
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

Severin Merkle
Zugelassener Revisionsexperte

Basel, 29. April 2025

Mentions légales

Rédaction

Ina Schneider

Luzian Rothen

Ariane Longchamp

Photos

Barbara Jung, Basel

VVST

Elisabethenanlage 25

Case Postale

CH-4002 Bâle

T 061 270 91 70

info@vvst.ch

www.vvst.ch